



# LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

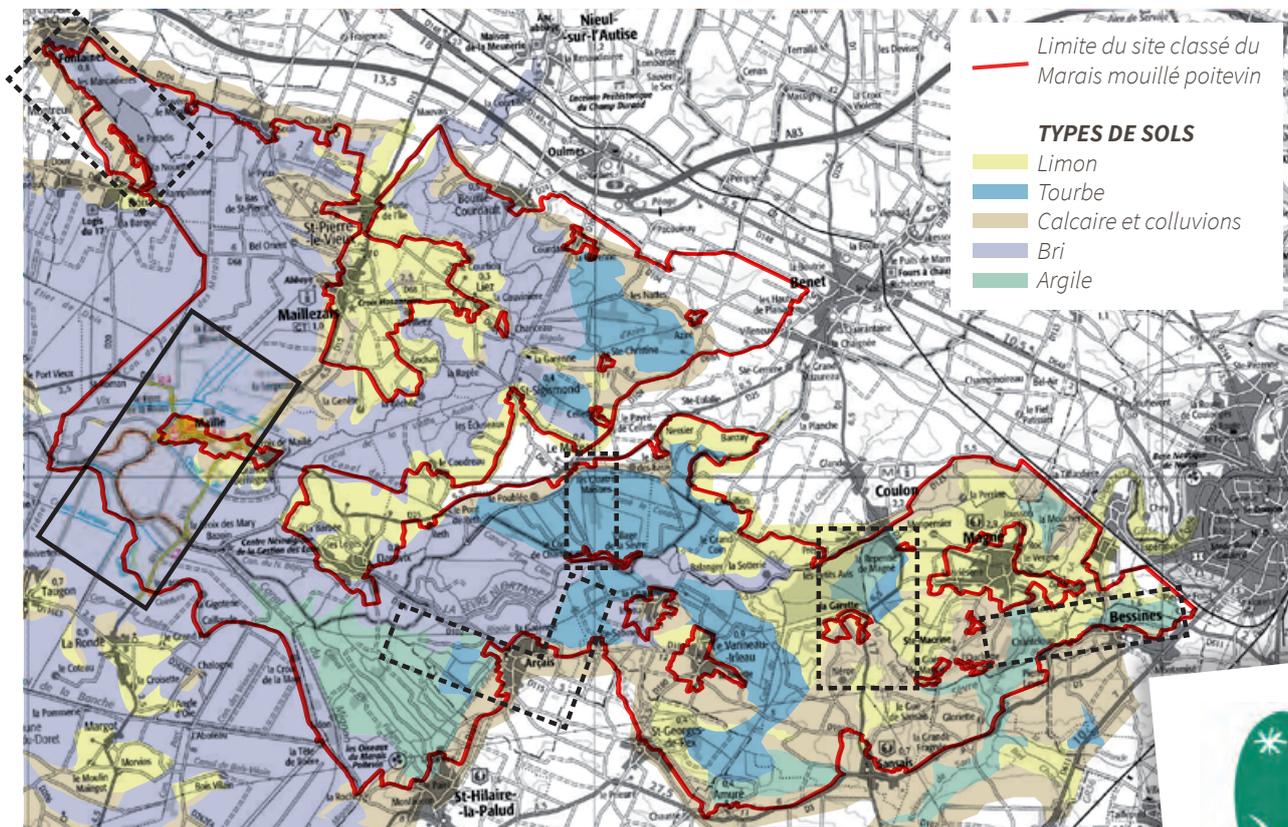
EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,  
PROPOSER, PLANTER  
**UN PAYSAGE POUR DEMAIN.**



## Les levées de Maillé, Taugon et la Ronde

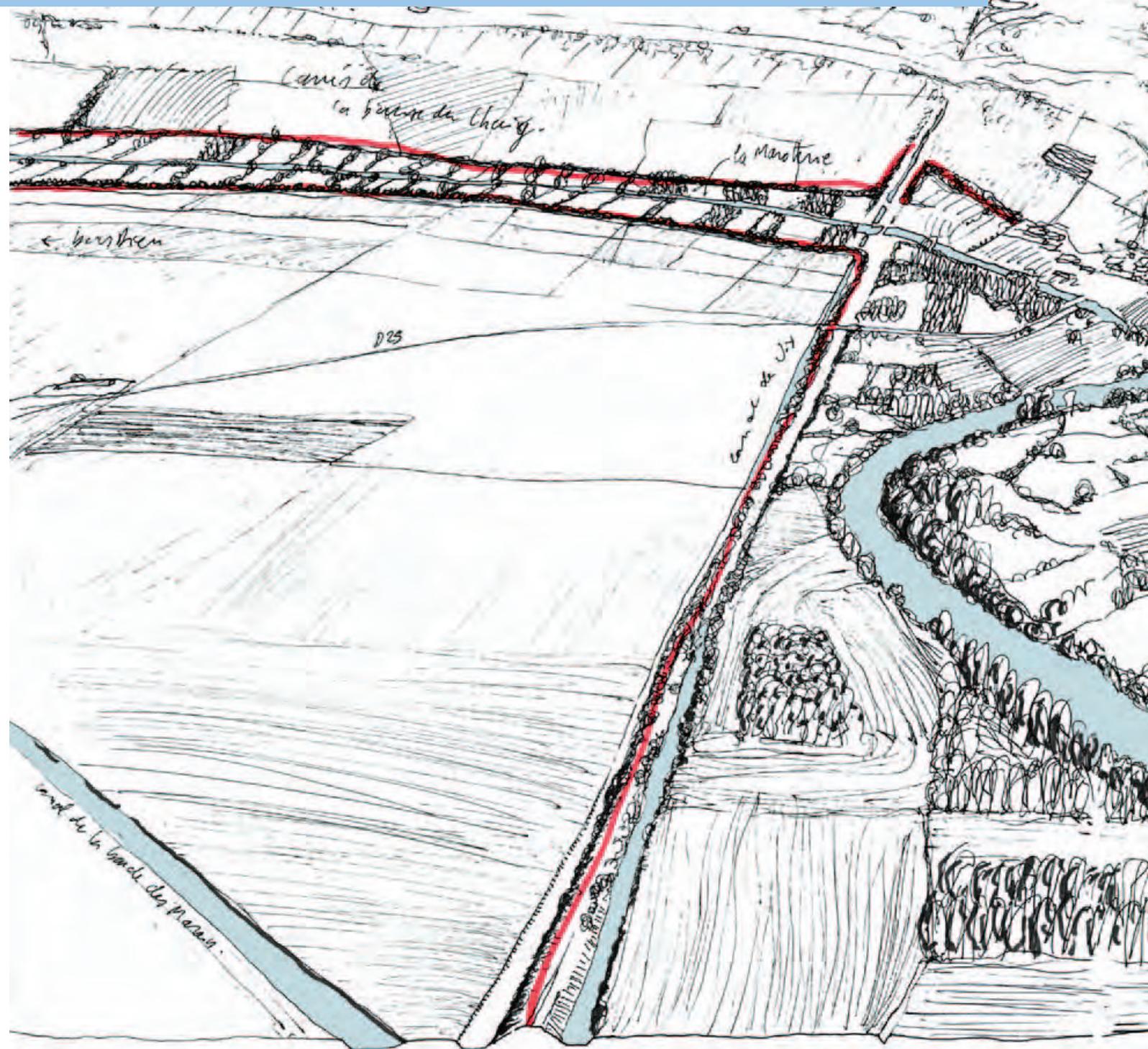
« Dans cette partie orientale de l'ancien golfe, le Marais Poitevin ne connaît pas l'étendue des vastes horizons, que révèle la région de Luçon ou de Marans ; ici s'inscrit l'ultime effort des dessicateurs du XVII<sup>e</sup> siècle, plus en amont règne le Marais mouillé que l'on n'a pu conquérir. » Tels sont les mots qu'utilisent le géographe J. Hu-

guet de l'institut de Géographie de Poitiers, pour introduire son article sur l'histoire des marais de Taugon et la Ronde. A l'articulation de ces deux mondes, les levées de Vix, du Bois-Dieu, Taugon, la Ronde... ouvrages majeurs, aujourd'hui lieux de notre atelier.



# 1 L'échelle du grand paysage

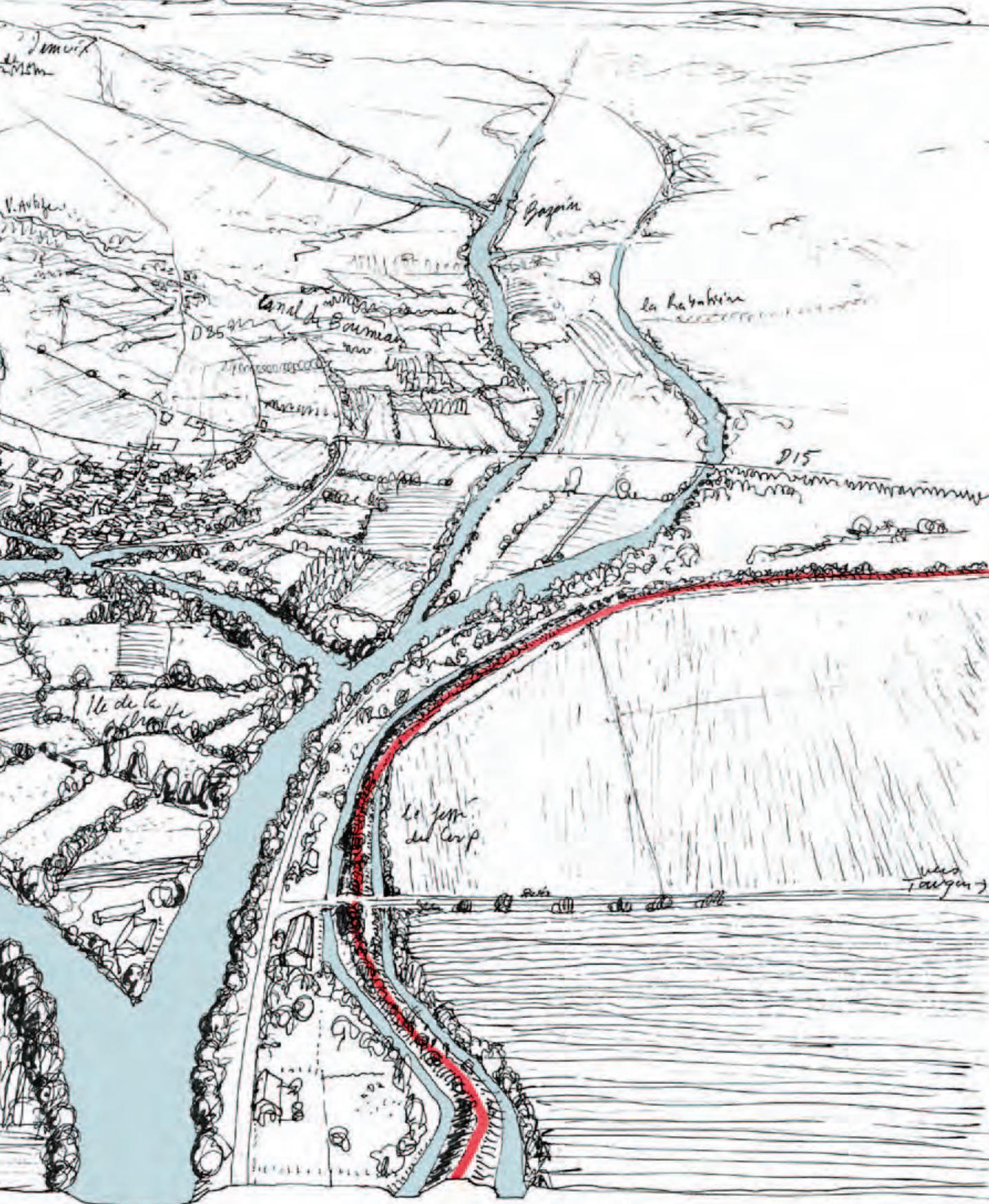
Structures, histoires et usages



## Lecture du grand paysage

**Un changement d'horizon.** Pour un visiteur pressé, le secteur de Maillé pourrait n'être qu'un point de passage, un carrefour de deux routes départementales, orientées selon les directions cardinales. Du nord au sud, c'est un point de passage entre les plaines vendéennes et celles de l'Aunis : des étendues produites par des exploitations modernisées, cultivant de grandes superficies d'un seul tenant, accusant de faibles variations du relief. L'idéal pour aller vite. D'est en ouest, c'est un point de passage hors du système des marais mouillés : les routes cessent

de tourner ou de se conformer au tracé des eaux. L'horizon s'élargit. Quelque chose de la mer s'annonce même, on ne sait pas très bien par quelle composante du paysage... la lumière ou le vent.



**Des seuils et des nœuds.** En regardant bien, le passage d'une rive à l'autre du val de Sèvre, ou du marais mouillé au marais desséché, s'effectue par un ensemble précis de limites, de seuils, de nœuds. Ce que l'automobiliste interprète comme un dos d'âne est une levée entre marais mouillé et marais desséché ; du point de vue de l'histoire et de l'usage, de la mise en valeur du sol et du régime hydraulique, cela change tout. Dans ce secteur où l'eau ne rencontrait plus d'obstacle, passé l'îlot de Maillé, les hommes ont réinventé des frontières, calibrant peu à peu le cours d'une rivière et délimitant de part et d'autres d'immenses enclos cultivés et pac-

gés. Ce qui définit les grands marais desséchés, et donc le partage de l'espace entre deux régimes hydrauliques et agronomiques, ce sont des levées (les «bots», terme d'origine médiévale), et leur système connexe, contrebote et achenal. Ce sont aussi des nœuds hydrauliques, comme à Maillé, au croisement de la Jeune Autize et du canal de Vix, qui nécessitent la mise au point de siphons. Ces innovations, probablement combinées au développement des instruments de nivellement, traduisent le goût des élites qui pilotent les dessèchements modernes, pleinement inscrits dans l'esprit du XVII<sup>e</sup> siècle et l'essor d'une pensée rationnelle de l'espace.

**Adapter le regard.** Une aventure pluriséculaire, menée par de grands collectifs humains, s'exprime donc sur une topographie dont le dénivelé ne varie pas de plus de quatre mètres. Il faut s'efforcer de bien distinguer ce qui relève, précisément, des ouvrages hydrauliques structurants, sur le fond – déjà complexe –, des marais mouillés. Les levées sont souvent boisées, accompagnées de la ripisylve de leurs canaux latéraux. En d'autres termes, on ne les voit que si on sait qu'elles existent et quel rôle elles jouent. Puis, une fois que cette opération « *géo-logique* » s'est produite, elles s'imposent au regard. Elles bordent le cours de la Sèvre, de la jeune Autize et du Mignon, élevées à distance d'eux pour laisser aux cours d'eau une zone d'expansion des crues. Une bande de marais mouillés subsiste donc à l'intérieur du corridor défini par les levées. Ce corridor demeure très boisé, organisé à partir d'un parcellaire divisé, parfois « *troué* » de grandes étendues de cultures. Les rives sont souvent occupées par des chapelets de cabanes de loisir. De l'autre côté des levées, les marais desséchés constituent de grands espaces de culture (céréales, maïs) et d'élevage. Ils offrent de grands horizons qu'il faut apprendre à aimer l'hiver, lorsque le bri est à nu, l'œil attentif aux subtiles variations du relief, aux silhouettes des peupliers qui se détachent sur fond de ciel, au loin.

**L'expérience des levées.** C'est donc par une appréhension savante que le paysage se dévoile. Mais les levées proposent aussi une expérience sensible intéressante : un parcours suspendu entre deux mondes, n'appartenant ni à l'un, ni à l'autre. La qualité de cette expérience varie nettement d'un secteur à l'autre, principalement en fonction du mode d'entretien retenu par les syndicats de marais desséchés, propriétaires et gestionnaires des levées. Quand un taillis dense de frênes vient armer les pentes, la perception de l'ouvrage se limite au couloir ouvert à l'épareuse, comme à l'intérieur d'un chemin bocager. Quand des ruminants viennent remonter la couronne des arbres, le regard peut se porter sur les espaces environnants, que l'on surplombe du haut de la digue. Mais que ces ruminants viennent à exercer une pression trop forte sur le talus, et l'ouvrage se fragilise, tout comme la population arborée, parfois ancienne. L'équilibre est donc précaire, traduisant la lente évolution d'un système qui fut d'abord le fruit d'un pari agronomique et d'investissements considérables. Quelques secteurs condensent parmi tous quelque chose de cette longue histoire : on y découvre de très vieilles cosses de frênes, qui semblent à peine émerger d'une digue sans cesse relevée, puis tassée, relevée, etc. Des arbres sans âge (le frêne vit 250 ans) qui se tiennent comme des sentinelles, et qui continuent d'ombrager le chemin de ronde des marais.



**L'ombre des Sociétés.** Ces atmosphères traduisent aussi la nature singulière du système social qui régit l'usage et l'entretien des levées. Dans l'idéal des Sociétés de dessèchement, il semble même qu'usage et entretien soient à peu près deux termes équivalents : « Ils [les hutteurs] ne peuvent labourer le flanc extérieur des levées et même leur jardin, dans le flanc intérieur, qu'à une distance de trois mètres du milieu de la couronne [la partie sommitale], afin qu'un homme à cheval puisse y passer en tout temps. Ils doivent couper les branches qui porteraient obstacle à ce libre passage et arracher les nouveaux plants. Les arbres croissant dans les jardins des levées jusqu'à huit mètres du milieu de la couronne doivent être tenus en têtard de un ou deux mètres au plus de tige et coupés tous les quatre ou cinq ans. Aucune souche existant sur les flancs des levées ne pourra être arrachée, et aucun trou pour la remplacer ne pourra être fait du 15 octobre au 15 avril de chaque année ; toute contravention à cette disposition sera réputée compromettre la sûreté des digues et poursuivie comme telle. Il est défendu de laisser vaguer aucun animal, tant sur la levée que sur les prelais [zone de replat au pied des talus] et de les faire abreuver à la ceinture. Aucune barrière ne pourra être établie sur la couronne des digues, sans une autorisation de la Société. » (d'après les Statuts de Taugon-La Ronde de 1833, in Dienne, 1891). Derrière

la discipline imposée, il faut se souvenir que les levées, ardemment défendues tout au long de leur histoire, ne gagnèrent en efficacité contre l'inondation que très tardivement, subissant sans cesse des montées d'eau. Le niveau général des sols (initialement tourbeux) s'affaissant, obligeait les Sociétés à de coûteux travaux de surcreusement des canaux évacuateurs (Huguet, 1955). Des opérations de substitution des soubassements des levées furent conduites aux endroits où le sous-sol tourbeux fragilisait l'ouvrage. Les progrès agronomiques des desséchés sont en outre soigneusement consignés, traduits en statistiques, au moment où l'approche physiocrate<sup>1</sup> des directeurs pousse à l'amélioration constante du système. Ces ouvrages sont aussi le fruit de l'investissement des capitaux de la bourgeoisie urbaine, de Fontenay-le-Comte ou de La Rochelle : leur existence doit donc quelque chose à l'essor du commerce maritime mondial.

1. Née d'une nouvelle pensée économique au siècle des Lumières, l'approche physiocrate en agronomie prône le développement de grands domaines terriens à partir de l'observation des sols, de formes nouvelles d'amendements, développe l'usage des statistiques et fédère, par un système de sociétés savantes, des propriétaires animés par une même volonté d'innover.



### Transmettre les ouvrages, transmettre la mémoire.

Héritiers de cette longue histoire, les syndicats des marais desséchés ont la responsabilité de l'entretien d'un patrimoine peu visible, sur lequel pèsent les enjeux de production des entreprises agricoles qui occupent cet espace. Si le productivisme est en un sens l'héritier des entreprises physiocrates, il se pense à partir des conditions du présent, non d'une lignée historique. Que défendraient les physiocrates aujourd'hui ? Une agriculture à base d'OGM ou une forme d'agro-écologie à grande échelle ? Beaucoup de familles de cultivateurs du desséché sont descendues, il y a une ou deux générations, des bocages vendéens pour reprendre ici des terres et développer un projet qui leur était interdit sur leurs anciens fiefs. L'histoire sociale du desséché est donc complexe, difficile encore à écrire en un temps où les controverses sur l'usage des sols ne sont pas toutes closes.

L'entretien des levées n'est cependant pas un enjeu secondaire : techniquement, celles-ci continuent d'assurer un rôle de protection des terrains du desséché ; socialement, elles sont le lieu où peuvent se transmettre quatre siècles d'histoire d'aménagement des marais. Le maintien, par exemple, d'une boucle de randonnée sur la couronne peut sembler une contrainte pour le maintien de troupeaux d'entretien. Mais conserver cet espace accessible à tous, c'est peut-être garder une chance de pouvoir transmettre cette histoire longue. Les syndicats de marais se voient plus facilement endosser un rôle technique d'entretien que de transmission d'une mémoire. Mais à la lumière de travaux récents d'historiens (Suire, 2006), rien n'interdit que de nouvelles approches puissent sortir les marais desséchés d'une forme de repli ou d'éclipse, par la mise en évidence patiente de ce qui les constitue.

Louis Édouard Marie Hippolyte de Dienne, *Histoire du dessèchement des lac et marais en France avant 1789*, Paris, Honoré Champion, Guillaumin et cie, 1891.

Jean Huguet, « Un polder du Marais Poitevin, les marais desséchés de Taugon, La Ronde, Choupeau, Benon et le marais de Boère », *Norais*, n°5, 1955.

Yannis Suire, *Le Marais Poitevin, une écohistoire du XVI<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2006.



La levée du Bois-Dieu au niveau de Saint Pierre-le-Vieux, côté marais mouillé (en haut) et sur la tête de la digue (en bas). Dessins : Alexis Pernet



25 III 15 de l'été la Marais  
maillé.



25 III 15. Sur la levée  
du Bois Dieu.



Publiée en 1702, la carte de Claude Masse présente clairement l'aménagement des marais desséchés et leur parcellaire normé. en contrepoint, le lit majeur de la Sèvre plus ou moins contraint par les ouvrages de dessiccation dessine déjà l'actuel marais mouillé.



Sur le plan Mesnager, figure le projet de creusement du fossé du Loup et ainsi l'acte de naissance de l'île de la Chatte.

## 2 Mise en situation

### Le 12 octobre 2015, à Taugon...

L'atelier proposé s'est principalement concentré sur la levée longeant le fossé du Loup en rive gauche de la Sèvre sur la commune de Taugon.

**Le vocabulaire propre aux levées.** La levée du Fossé-du-Loup est une digue dite « de garde ». Elle protège le marais desséché de la montée des eaux du marais mouillé. D'une structure complexe, la digue est composée de cinq parcelles cadastrales distinctes : le talus / la couronne / la tête de digue / la couronne / le prelais.

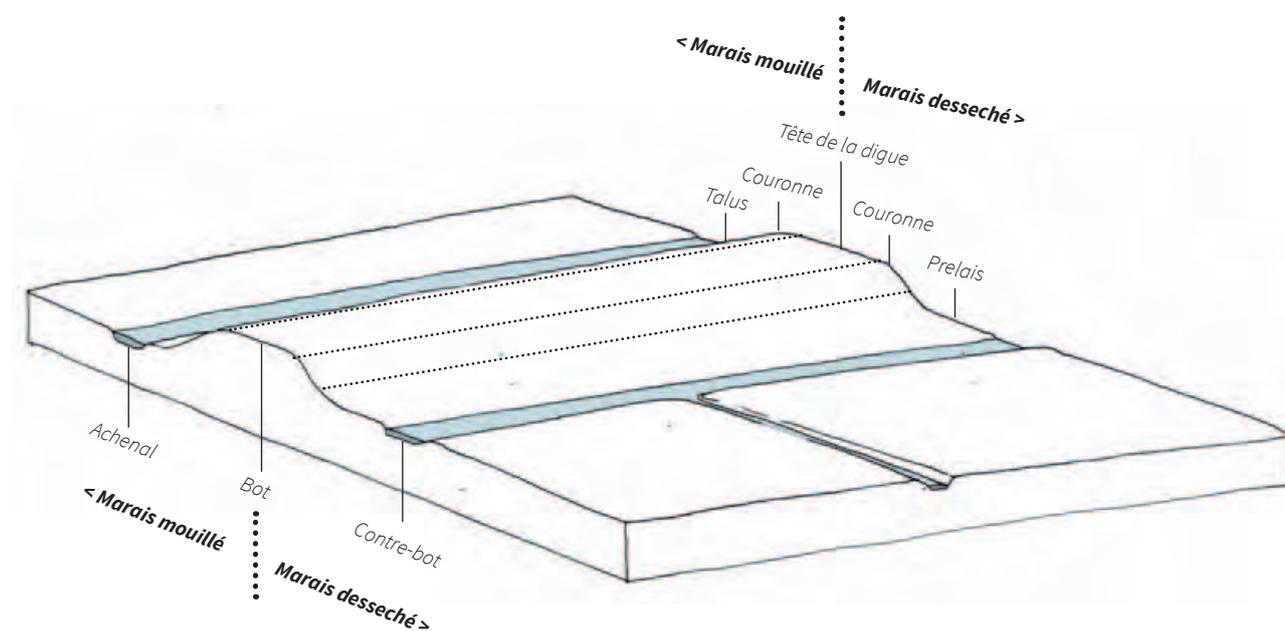
Le prelais, plus ou moins large, est composé de « terre forte », le bri. Il est moins soumis à la pression de la montée des eaux et son armement par la plantation de frênes n'est pas obligatoire. Les deux couronnes, tendent à s'affaisser, d'une part naturellement dans le temps, et d'autre part à cause du passage répété d'animaux lourds et d'engins agricoles. Le talus quant à lui est plus pentu et plus densément boisé (terrée) afin de briser les flots des crues éventuelles. La tête de la digue est relativement plane et dénudée. Elle pouvait être relevée en cas d'inondations, l'hiver, par un système de fascines faites avec des piquets de frênes dans lesquels on venait placer des fagots. Le prélèvement de bois sur place était alors une évidence et très pratique.

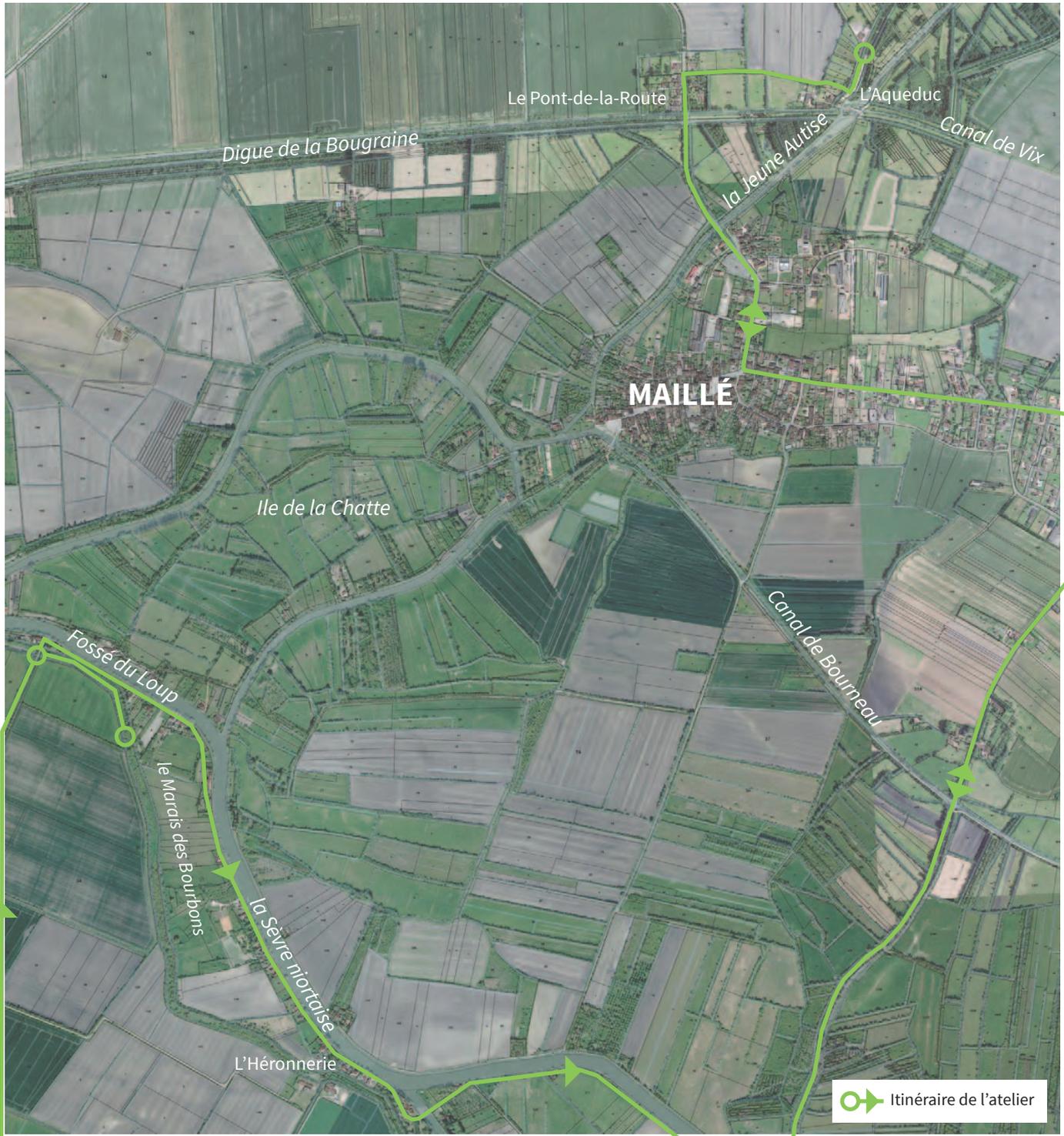
**Les différentes vocations des levées plantées.** Les levées plantées qui, comme nous l'avons écrit, aident à se situer dans le marais, permettent de prendre de la hauteur et de porter le regard un peu plus loin, vers les marais desséchés et mouillés.

La plantation de frênes sur le talus et le prelais, parfois jusqu'à quatre rangées, permet de tenir et de stabiliser la digue, les arbres armant la structure. La production de bois a été aussi pendant longtemps un complément de ressources énergétiques pour la population locale, surtout au contact du marais desséché dénué de toutes haies ou de forêts. Aujourd'hui, la difficulté d'exploitation mécanique de cette « forêt » linéaire remet peu à peu en cause l'aspect traditionnel des frênes têtards.

À l'abandon des pratiques de bûchage vient se s'ajouter l'effet dégradant de la présence des bovins sur les levées. Lors de l'atelier, nous avons tous constaté les dégradations occasionnées à la structure de la tête de digue, celle de la couronne et du pied du prelais par le piétinement répété des vaches, et aussi l'aspect des « trognes », dont les rejets sont continuellement mangés par les bovins. À ces dégradations, s'ajoute la présence de ronciers à la base des frênes, les vaches sélectionnant beaucoup plus que les ovins ce qu'elles mangent, qui donne un aspect très dégradé à certaines séquences des levées.

À l'inverse, certaines séquences ont gardé un aspect de cathédrale de verdure avec des frênes en bon état sanitaire dû à des pratiques de bûchage régulières et à la présence pendant de nombreuses années d'un troupeau de moutons. Cet état correspond à l'image des levées que les participants souhaitent préserver et transmettre.





○ Départ / Arrivée de la Ronde

# Les levées de Maillé, Taugon et la Ronde



## En images



*Sur la berge, côté contre-bot.*



*Sur la tête de digue, une allée magistrale.*



*Par séquence, la levée est pâturée par de jeunes bovins.*



*Entre autres sujets vénérables.*





*Sur la berge, côté achenal.*



*Observés le long du contre-bot de Vix, ragondin et renouée du Japon.*



*La levée de Vix fait l'objet d'un autre type de gestion que l'on retrouve sur certaines séquences de la levée du Bois-Dieu*

## 3 Notices de projet



*Cohabitation d'un troupeau de moutons, de cyclistes et d'un chantier de démontage d'éoliennes sur la digue du Polder du Nord-Est (Pays-Bas).*

## PROJET : LES LEVÉES, MONUMENTS ET BIEN COMMUN.

**Reconnaître la valeur patrimoniale des levées.** Un travail de reconnaissance collective de la valeur patrimoniale de ces structures paysagères majeures que sont les levées est nécessaire en parallèle (et peut-être en préalable) de tous projets de préservation et/ou de plantation.

Le terme de « *structure paysagère* » porte en lui l'idée d'élément fondateur du paysage. La structure paysagère est à l'origine des paysages qui se construisent autour d'elle.

Il est important de reconnaître les levées comme des structures paysagères majeures du Marais poitevin et de leur redonner une place de choix, tant dans l'interprétation, la préservation, la mise en valeur des paysages que dans la communication du site classé et du parc naturel régional du Marais poitevin. Cette reconnaissance passe par un état des connaissances, leur diffusion vers le public, une préservation et une mise en valeur par la découverte de ce patrimoine.

**Préserver et entretenir les « monstres ».** L'ensemble des personnes présentes à l'atelier a partagé l'idée que les têtards armant la levée faisaient partie des représentations partagées de cette dernière et qu'il était difficile d'en modifier l'image.

Une partie du projet est guidé par ce souci de préserver ces arbres exceptionnels (forme, dimension, valeur écologique, « fantasmiques ») le plus longtemps possible de façon à transmettre l'histoire des levées aux générations futures. Cet objectif nécessite de se s'accorder sur un mode de gestion et d'entretien de ces levées différent de l'actuel.

Les orientations pourraient être les suivantes :

- abandon de la pratique du parcours par les bovins au profit des ovins,
- bûchage régulier des frênes (Hypothèse en buchant l'ensemble d'un secteur par prélèvement partiel : 1/10<sup>ème</sup> des arbres par an / Objectif : observer le comportement de la maladie par rapport aux différentes de situation de conduite de l'arbre),
- curage des fossés.

### **Vers un entretien coordonné à l'échelle des levées.**

La problématique posée par ces grands linéaires boisés que sont les levées, est aussi globale. Partant du constat qu'il n'existe pas, a priori, de plan de gestion global de ces édifices, proposition est ici faite d'élaborer un plan de gestion à l'échelle de grands tronçons de levées. Ceux peuvent être subdivisés en "secteurs opérationnels" autant du point de vue de l'exploitation du bois (bûchage, entretien, plantation...) que de la superficie possible pour le parcours d'un troupeau ovin ou encore de la cohérence des groupes de propriétaires.

Concernant la mise en parcours des levées, il s'agit en fait de retrouver l'utilisation qui en a été fait durant 20 ans et ayant conduit à l'entretien du sous-bois de frênes têtards dont nous héritons aujourd'hui. Des projets de troupeaux en régie publique émergent, un lien peu être ici fait avec le projet de Charron situé à 20 km en aval de Taugon sur la Sèvre.

### **Compléter la trame arborée par de nouvelles essences.**

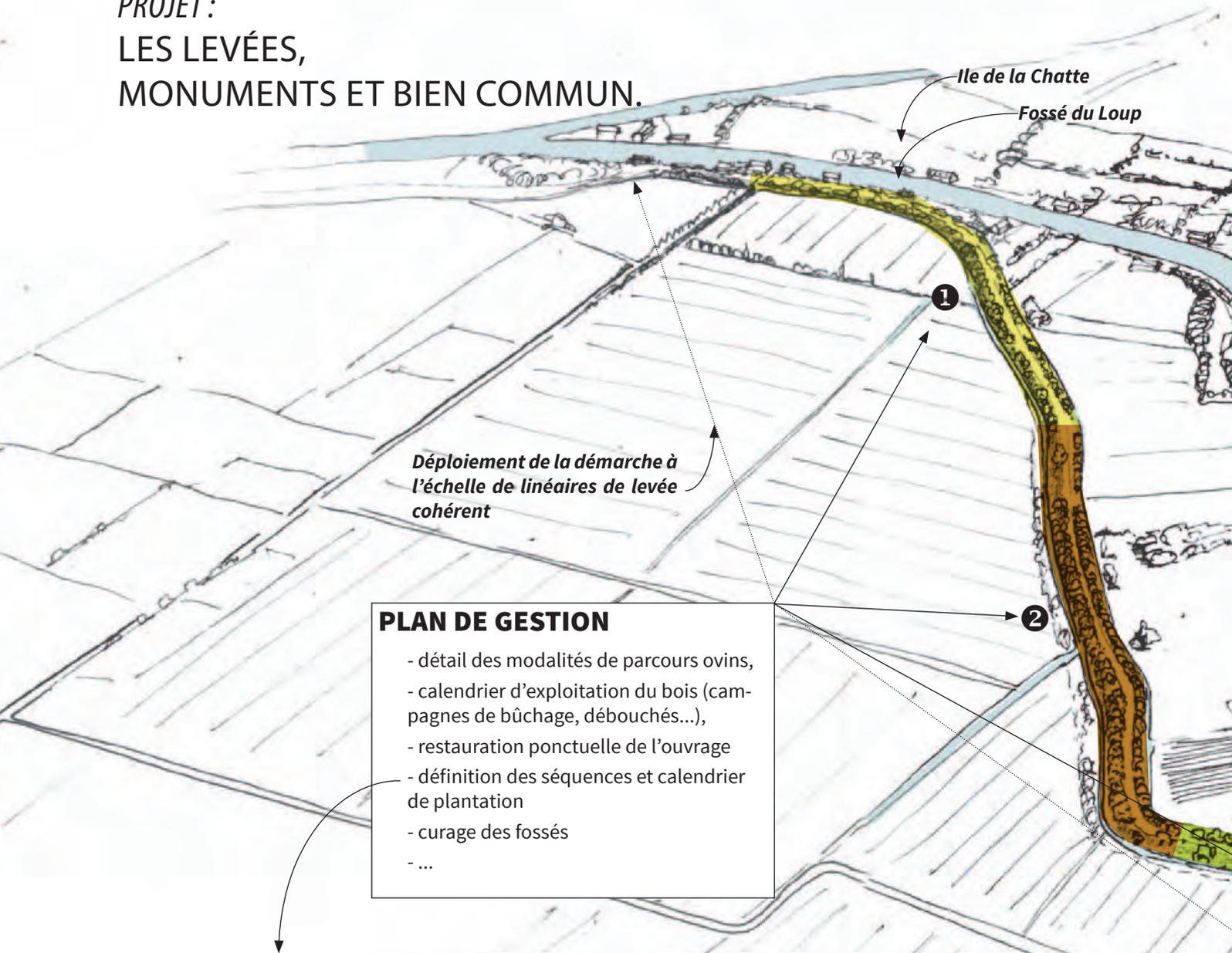
Sur les séquences des levées où le frêne a disparu et où la trame arborée n'est plus aussi dense, les personnes présentes à l'atelier ont souhaité proposer un nouveau plan de plantation avec des essences alternatives au frêne pour répondre au danger de la monospécificité.

La liste des essences proposées est la suivante :

- orme 'Lutece' (têtard),
- érable champêtre (têtard),
- charme commun (têtard),
- aubépine (têtard).

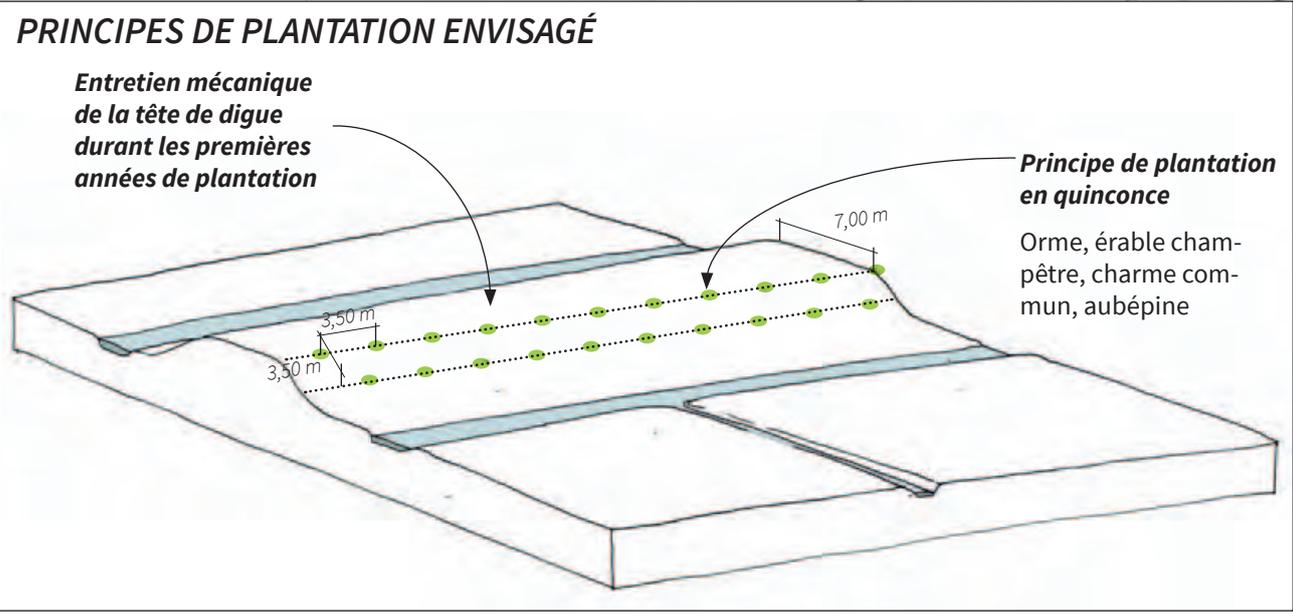
La plantation doit s'opérer sur les versants de la digue en ménageant le sommet de la tête de digue. Ainsi, un entretien mécanique de la tête de la digue peut être effectué durant les premières années de manière à permettre aux plantations de bien démarrer. Le parcours ovins ne sera possible que lorsque les plantations seront suffisamment grandes (1<sup>er</sup> bûchage ?).

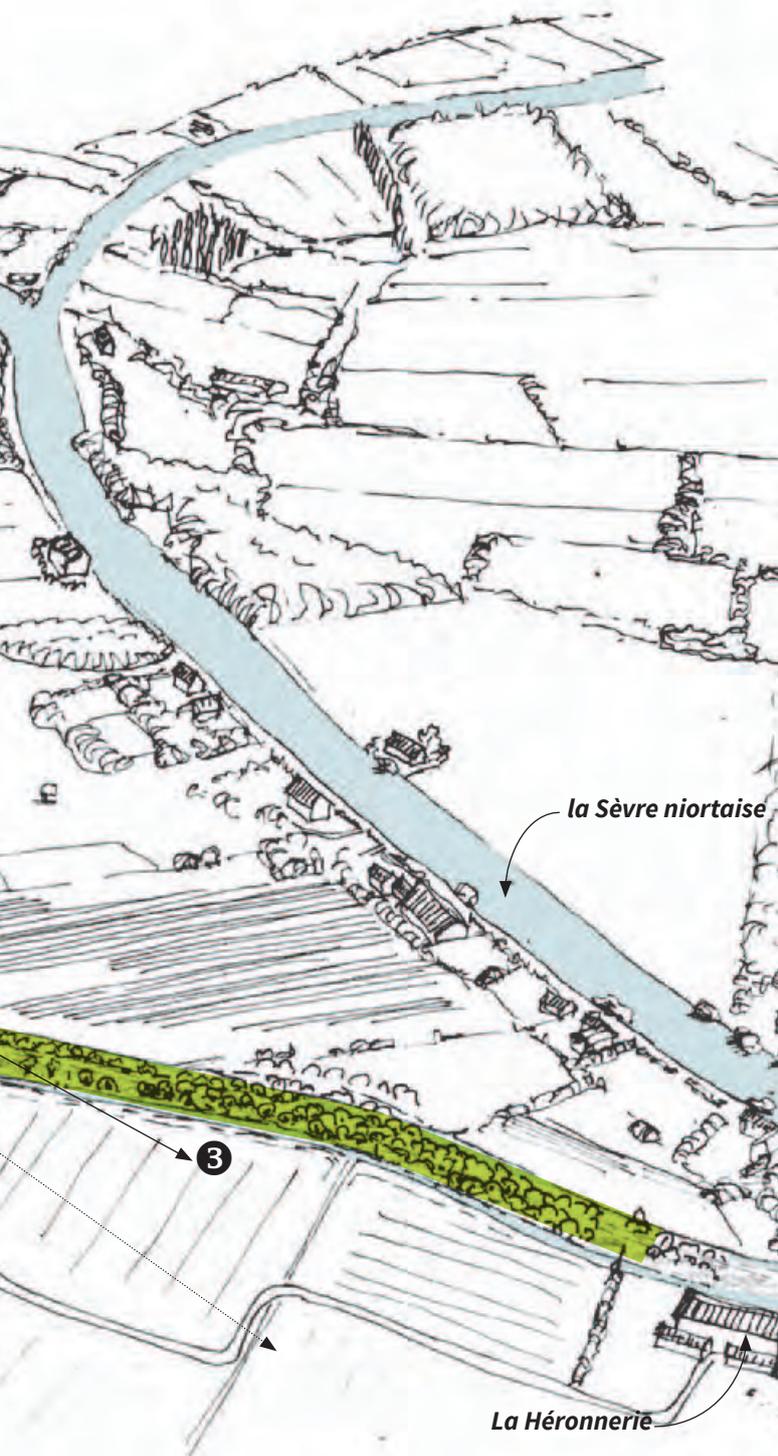
**PROJET :**  
**LES LEVÉES,**  
**MONUMENTS ET BIEN COMMUN.**



**PLAN DE GESTION**

- détail des modalités de parcours ovins,
- calendrier d'exploitation du bois (campagnes de bûchage, débouchés...),
- restauration ponctuelle de l'ouvrage
- définition des séquences et calendrier de plantation
- curage des fossés
- ...





### **D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...**

**Les levées et les vieux frênes.** En premier lieu, les vieux frênes ont de multiples intérêts. Ils sont d'abord remarquables intrinsèquement par leur âge et leurs formes, et il est d'ailleurs tout aussi remarquable de noter qu'ils ne figurent absolument pas dans la liste des arbres remarquables de France. Cette liste (voir le site de l'association A.R.B.R.E.S. [www.arbres.org/arbres\\_remarquables.html](http://www.arbres.org/arbres_remarquables.html)), bien entendu non exhaustive et évolutive, ne mentionne qu'un seul frêne pour tout le pays (!), situé dans le Pas-de-Calais et âgé d'environ 100 ans. Le fait que le frêne ne soit pas une espèce longévive explique en grande partie son absence des listes d'arbres remarquables. Il existe toutefois certains frênes en France qui arrivent à une taille tout à fait spectaculaire, notamment en Maine-et-Loire et dans la Sarthe, Mais ici, avec un ensemble conséquent d'arbres âgés pour les plus anciens de 150 à 200 ans, il y a sans aucun doute un caractère remarquable qui va bien au-delà du territoire du marais poitevin.

Il y a ensuite un intérêt structurel lié à la conformation de ces arbres d'une part, et à leur implantation d'autre part. Bien entendu, l'intérêt de ces vieux arbres d'un point de vue naturaliste est qu'ils présentent de nombreuses cavités, de toutes tailles et de toutes formes, qui sont autant de refuges potentiels pour un grand nombre d'animaux : mammifères, oiseaux et insectes en particulier. On peut mettre en exergue l'intérêt potentiel de ces arbres pour les chauves-souris par exemple. L'âge avancé de ces arbres fait qu'ils peuvent être également d'un grand intérêt pour la guildes des insectes saproxyliques. On pointera bien évidemment dans cette catégorie la Rosalie des Alpes, l'un des fleurons du marais poitevin. Enfin, leur implantation linéaire crée des effets de lisière, une structuration de l'espace qui favorise également certaines guildes faunistiques, comme celle des chauves-souris (une nouvelle fois), qui en exploitent les ressources trophiques.

Les levées proprement dites offrent quant à elles certaines caractéristiques qui renforcent leur intérêt naturaliste en particulier sur le secteur de Taugon et la Ronde. Ce sont des zones dont l'usage pastoral ou agricole est encore préservé de façon extensive au milieu de zone d'agriculture plus intensive. D'emblée cela leur confère un rôle de zone refuge. On peut alors parler de phénomène d'îlot ou de réserve écologique.

La micro-topographie et la nature des sols favorisent localement la présence d'une végétation qui présente des affinités avec les pelouses sèches. Le fait que ces levées (du moins le bot et la couronne) soient en dehors des zones normalement inondables, sur des sols à dominante calcaire, plutôt stable dans le temps (dans le sens de non travaillé), au rythme des curages, favorise une flore qui ne semble plus guère n'avoir de place ailleurs, comme en témoigne la présence d'orchidées, notamment.



Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.

**COLLECTIF EN CHARGE DE LA MISSION DE PROSPECTIVE**  
 Victor Miramand / Alexis Pernet / Marie Baret, paysagistes dplg  
 Pierre Enjelvin, photographe  
 Frédéric Coulon (Solagro), agronome  
 Emmanuel Boitier, consultant Environnement  
[1pasdecote@gmail.com](mailto:1pasdecote@gmail.com)

**PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**  
 Jordane Ancelin, paysagiste  
 Service Aménagement et cadre de vie  
 2 rue de l'église - 79510 COULON  
 Tél. 05 49 35 15 20  
[j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr](mailto:j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr)  
[www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)